



TERMES DE REFERENCE

ÉTUDE LIGNE DE BASE

Type de consultation	Etude ligne de base
Cadre de financement	(SI AGER) Appel spécial BMZ : Nourriture sécurisée - Forte pour la vie. Initiative spéciale transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
Nom du projet	Une Avenir Sans Faim - Sécurité alimentaire scolaire durable et amélioration de la santé maternelle et infantile à Camp-Perrin et Petit-Goâve, Haïti
Zones géographiques	Petit-Goâve (Département de l'Ouest) et Camp-Perrin (Département du Sud), Haïti
Organisation Mandataire	Arbeiter Samariter Bund e.V (ASB-Haiti)
Partenaires locaux	Unité Nord 3 (UN-3) Association des Paysans de Vallée (APV)
Durée du projet	01/11/2026 au 31/10/2030
Durée de la consultation	3/11/26 au 12/02/27

Table des matières

Mise en contexte et justification de l'étude	4
Contexte nationale.....	4
Contexte du projet.....	4
Contexte des 2 communes cibles	5
Justification de l'étude de ligne de base.....	5
Fiche synthétique du projet	6
Objectif général de cette étude de ligne de base	9
Objectifs spécifiques	9
Portee de l'étude	11
Couverture géographique et période de référence	11
Domaines à examiner.....	11
Établissement et documentation des valeurs initiales	13
Risques et prévention des effets négatifs	14
Utilisation des résultats et limites de la mission	14
Ce qui est hors périmètre	15
Principes applicables aux offres et à la conduite de l'étude	15
Respect du cadre approuvé du projet	15
Rigueur méthodologique et pertinence des mesures.....	16
Indépendance et impartialité	16
Participation et inclusion.....	16
Participation volontaire et protection des enfants	17
Prévention des effets négatifs et sécurité	17

Confidentialité et protection des données	17
Qualité, traçabilité et réutilisation des résultats	17
Les livrables	18
Conditions de paiement liées aux livrables	22
Profil du/de la consultant(e) et indépendance	22
Exigences d'indépendance	22
Profil du/de la consultant (e) ou de la firme.....	22
Responsable de l'étude.....	22
Compétences techniques à couvrir.....	23
Justificatifs à fournir dans l'offre.....	24
Processus de candidature	25
Date limite et modalités de soumission.....	25
Composition du dossier de candidature	25
Processus d'évaluation et de sélection.....	26

Mise en contexte et justification de l'étude

Contexte nationale

Haïti traverse une crise prolongée et multidimensionnelle marquée par la détérioration simultanée des conditions économiques, sécuritaires, sociales et humanitaires. Six années consécutives de récession économique ont engendré une crise alimentaire : selon l'analyse IPC de mars-juin 2026, environ 5,83 millions de personnes, soit 52 % de la population analysée, se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aiguë de phase 3 ou plus, dont près de 1,9 million en phase 4 (*urgence alimentaire*). La violence des groupes armés, qui contrôlent de larges portions de la région métropolitaine, a provoqué le déplacement interne de près de 1,3 million de personnes. Les conséquences sur la situation nutritionnelle des enfants sont alarmantes : 7,2 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë globale et 23 % de malnutrition chronique¹, tandis que 66 % des enfants de 6 à 59 mois présentent une anémie². Dans ce contexte, plus de 1,23 million de personnes requièrent une assistance alimentaire en 2026.

Contexte du projet

Le projet *Special Call : A Future Without Hunger (P8957)* est mis en œuvre par l'Arbeiter-Samariter-Bund Deutschland e.V. (ASB) en partenariat avec deux organisations locales : l'Association des Paysans de Vallée (APV) dans la commune de Camp-Perrin (Département du Sud) et l'Union Nord-3 (UN-3) dans la commune de Petit-Goâve (Département de l'Ouest). D'une durée de 48 mois, du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2030, et financé dans le cadre du *Sondercall Safe Nutrition, Strong for Life*, du BMZ, le projet vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire scolaire et la santé maternelle et infantile dans deux communes rurales particulièrement affectées par l'insécurité alimentaire structurelle.

¹ 2026 Humanitarian Needs and Response Plan for Haiti, coordinated by OCHA, the 2023 SMART surveys and the 2024 IPC-AMN

² [3.7 Nutrition | Humanitarian Action](#)

Contexte des 2 communes cibles

La commune de Petit-Goâve, située dans l'arrondissement de Léogâne à 68 km au sud-ouest de Port-au-Prince, compte 173389 habitants répartis sur douze sections communales et 387,88 km². Avec environ 27475 exploitations agricoles selon le MARNDR et plusieurs périmètres irrigués (Barrette, Dlo Piti, Glaise, Fauché), la commune présente un potentiel agricole important. Cependant, l'analyse IPC de mars-juin 2026 classe le Département de l'Ouest en phase 3 (Crise), et l'étude de faisabilité (mai 2026) révèle que 79 % des ménages enquêtés présentent des scores de consommation alimentaire pauvres ou limités. L'étude de faisabilité met également en évidence des dysfonctionnements structurels persistants : seulement 13 % des producteurs déclarent collaborer avec les cantines scolaires, 65 % des écoles enquêtées disposent d'un comité de cantine mais sans fonctionnement régulier, et 53 % des écoles signalent des ruptures d'approvisionnement récurrentes. Dix jardins scolaires créés dans le cadre du projet P6287 subsistent dans la commune mais n'approvisionnent les cantines que de manière partielle et irrégulière.

La commune de Camp-Perrin, dans l'arrondissement des Cayes à 246 m d'altitude, compte 55 523 habitants répartis en trois sections communales : Lévy-Mersan, Champlois-Marceline et Tibi-Davezac. Environ 4 196 exploitations agricoles y occupent une superficie de 6 604 carreaux, avec le périmètre irrigué d'Avezac couvrant 3 300 hectares et bénéficiant à près de 3 000 familles agricoles. Malgré ce potentiel, 88 % des producteurs organisés en coopératives ne parviennent pas à alimenter régulièrement les cantines scolaires, la coopérative KOFAKAD contournant régulièrement les producteurs locaux au profit de marchés extérieurs. Les ruptures d'approvisionnement affectent 82 % des écoles enquêtées. La commune n'a bénéficié d'aucun jardin scolaire dans le cadre des projets antérieurs d'ASB, faisant de l'implantation des 40 jardins prévus une innovation structurelle significative. La communauté a également été sévèrement affectée par le séisme du 14 août 2021 et l'ouragan Melissa en octobre 2025.

Justification de l'étude de ligne de base

Le projet P8957 a fait l'objet d'une étude de faisabilité conduite en mai 2026, qui a fourni des données primaires sur la situation nutritionnelle, l'accessibilité aux services de santé, l'état des comités de cantines scolaires et le potentiel des coopératives agricoles dans les deux communes.

Cependant, cette étude ne constitue pas en elle-même la mesure de référence du projet. A présent il nous faut des valeurs de base appliquées aux outils de mesure standardisés requis par les indicateurs de la matrice d'impact (HDDS pour IG-1, MAD pour IG-2, MDD-W pour IG-3, CPN4 pour OS2-2, pratiques IYCF pour OS2-3, composition genrée des comités pour OS3-3). Les valeurs initiales de ces indicateurs doivent être établies à travers une étude de ligne de base rigoureuse utilisant les mêmes outils et la même méthodologie qui seront appliqués lors des mesures annuelles ultérieures, garantissant ainsi la comparabilité des données sur l'ensemble du cycle du projet.

La première activité du projet (U1M1) est cette étude de ligne de base à réaliser avant février 2027. Cette étude vise à établir indépendamment et valider les valeurs initiales, conditionnant l'opérationnalisation des 15 indicateurs de la matrice d'impact. Elle fournira également les données de base nécessaires pour sélectionner 80 écoles, 12 coopératives agricoles, 4 chaînes de valeur prioritaires, et définir les zones de couverture pour 80 mères leaders.

Fiche synthétique du projet

Objectif global	À l'issue du projet, l'état nutritionnel des enfants en âge scolaire ainsi que des mères et des enfants durant les 1 000 premiers jours de vie s'est durablement amélioré à Camp-Perrin et à Petit-Goâve, grâce à des systèmes d'alimentation scolaire et de santé maternelle et infantile fonctionnels, gérés de manière autonome par des acteurs communautaires organisés et coordonnés avec les autorités locales.
Objectifs spécifiques	Le projet s'articule autour de trois objectifs spécifiques complémentaires. 1. Le premier objectif vise à établir ou consolider des programmes d'alimentation scolaire gérés localement et inclusifs assurant l'accès des enfants du primaire à des repas sains dans les 80 écoles ciblées. 2. Le deuxième objectif cherche à améliorer la situation nutritionnelle et la santé maternelle et infantile au cours des 1 000 premiers jours de vie à travers un réseau de 80 mères en position de leadership déployées dans les communautés.

	3. Le troisième objectif vise à renforcer les mécanismes de gouvernance locale et de coordination intersectorielle pour des systèmes alimentaires résilients, à travers le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires locaux et la mise en place d'une plateforme de dialogue intersectoriel.
Groupes cibles	• 800 élèves issus d'environ 80 comités de gestion des jardins scolaires bénéficient de la création de jardins scolaires grâce à l'apprentissage pratique, à l'amélioration de la santé physique grâce à plus d'exercice, et au développement des compétences sociales grâce au travail d'équipe et à la collaboration • 80 directeurs d'école bénéficient d'un soutien pour la création et l'exploitation de 80 jardins scolaires en favorisant l'engagement communautaire et en servant d'outil pour enseigner des habitudes alimentaires saines. • 6000 enfants d'âge scolaire issus d'environ 80 écoles primaires bénéficient de repas scolaires sains, de plus en plus fournis auprès de producteurs agricoles locaux et de jardins scolaires • 600 femmes enceintes et 800 femmes allaitantes avec des nourrissons de moins de six mois bénéficient d'un accompagnement nutritionnel, des soins prénataux et un soutien à l'allaitement. • 80 femmes faisant partie du réseau de mères occupant des postes de direction bénéficient des différents cours de formation et ateliers sur le renforcement des capacités • 1200 nourrissons et jeunes enfants âgés de 0 à 23 mois bénéficieront d'améliorations des pratiques alimentaires répondant aux besoins en micronutriments • 240 personnes issues de 80 comités d'alimentation scolaire (médiateurs) surveillent la nutrition et la gestion dans les écoles et bénéficient des différents cours de formation et ateliers sur le renforcement des capacités

	• 10 ONG locales et 12 coopératives (1 100 membres) participent au processus de développement (supplémentaire) de quatre chaînes de valeur socio-économiques alternatives et bénéficient de cette approche. • 1250 femmes, organisées en plus de 50 groupes d'épargne (VSLA), chacun comptant 25 membres, bénéficient de constituer des économies ensemble et ainsi d'accéder à des services financiers (prêts pour investissement) • 50 professionnels de santé locaux et 6 représentants des autorités municipales d'éducation et de santé (groupe cible institutionnel) agissent comme contacts techniques pour le conseil et la coordination. • 40 membres du groupe de dialogue communautaire (médiateurs), dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des sexes dans la communauté ; • 10 membres de l'APV et de l'ONU-3 (intermédiaires) bénéficient d'une formation sur le renforcement des capacités organisationnelles dans les domaines des ressources humaines, de la chaîne d'approvisionnement, de la finance et de la gestion de projet, ainsi que de bonnes pratiques administratives, du leadership organisationnel et de l'engagement communautaire
Impacts attendus du projet	Amélioration durable de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des enfants d'âge scolaire • Les enfants des écoles ciblées à Camp-Perrin et Petit-Goâve bénéficient d'un accès plus régulier à des repas scolaires sains et diversifiés, grâce au renforcement des cantines scolaires et de leur approvisionnement auprès des producteurs locaux et des jardins scolaires Amélioration durable de la nutrition et de la santé maternelle et infantile pendant les 1 000 premiers jours • Les femmes enceintes, les mères allaitantes et les jeunes enfants bénéficient de meilleures pratiques alimentaires et d'un recours accru

	aux services de santé maternelle et infantile, soutenus par un accompagnement communautaire régulier. Renforcement de la capacité des acteurs locaux à soutenir durablement l'alimentation scolaire et la santé maternelle et infantile • Les partenaires locaux, les organisations communautaires et les institutions concernées disposent de capacités renforcées et de mécanismes de coordination pour soutenir les systèmes alimentaires locaux et les services de santé maternelle et infantile. Les femmes participent davantage aux décisions au sein des comités d'alimentation scolaire.
--	--

Objectif général de cette étude de ligne de base

Établir une situation de référence fiable et documentée des populations et des structures concernées par le projet P8957 à Camp-Perrin et Petit-Goâve, afin de définir les valeurs initiales des indicateurs, d'orienter la mise en œuvre des activités et de permettre la comparaison des résultats lors du suivi et des évaluations ultérieures.

Objectifs spécifiques

1. Déterminer les valeurs de référence des indicateurs de la matrice d'impact au démarrage du projet. Pour chaque indicateur, préciser pour validation la définition, la population concernée, l'unité de mesure, la période de référence, la source des données et la méthode de calcul. Distinguer les valeurs effectivement mesurées, les estimations, les données indisponibles et les résultats qui ne sont pas encore observables.
2. Établir les valeurs de référence des indicateurs alimentaires, nutritionnels et de recours aux consultations prénatales prévus par le projet (*la diversité alimentaire des enfants d'âge scolaire de 6 à 12, l'alimentation minimale acceptable des enfants de 6 à 23 mois, la diversité alimentaire minimale des femmes enceintes et allaitantes, le recours à au moins quatre consultations prénatales, le niveau initial de connaissances des femmes enceintes et des mères d'enfants de 0 à 23 mois sur les sept pratiques d'alimentation du nourrisson*

et du jeune enfant)³ au moyen de données quantitatives, complétées par des informations qualitatives sur les pratiques et les difficultés rencontrées par les populations concernées.

3. Analyser le fonctionnement des services et les besoins de renforcement :

- Décrire la régularité des repas scolaires, le fonctionnement des comités et la continuité de l'approvisionnement des cantines. Déterminer la contribution des jardins scolaires et des producteurs ou coopératives locaux, puis analyser les difficultés de gestion, de production et de livraison.
 - Documenter la scolarisation, l'assiduité, la présence d'enfants en situation de handicap et les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles, ainsi que l'accès des femmes à l'épargne et au crédit et leurs investissements dans les activités agricoles et de transformation.
 - Examiner la disponibilité des services de santé et de nutrition, les difficultés d'accès des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de 0 à 23 mois, ainsi que les dispositifs existants d'orientation, d'accompagnement communautaire et de suivi individuel.
4. Établir les valeurs initiales des indicateurs institutionnels PZ4 et UZ3.1 pour APV et UN-3, en documentant l'existence et l'application des procédures administratives, financières et de gestion du personnel, la conformité des achats, la formalisation des contrats du personnel et les audits internes réalisés. Documenter également l'ancrage institutionnel et le fonctionnement du système de suivi-évaluation, ainsi que les rapports de suivi disponibles.
5. Identifier et évaluer les risques spécifiques au contexte haïtien, sécuritaires, politiques, climatiques, fiduciaires et liés au principe Do No Harm, susceptibles d'affecter la mise en

- ³ La diversité alimentaire des enfants d'âge scolaire de 6 à 12 ans, en déterminant la proportion d'enfants consommant des aliments appartenant à au moins quatre des douze groupes alimentaires retenus par le projet, conformément à l'indicateur PZ1. Le protocole devra préciser la période de rappel, le répondant et la méthode permettant de mesurer la consommation individuelle de l'enfant

- L'alimentation minimale acceptable des enfants de 6 à 23 mois, correspondant à la définition précisée dans la note de l'indicateur PO2. La mesure devra combiner la diversité alimentaire et la fréquence des repas, en tenant compte de l'âge et du statut d'allaitement, conformément aux définitions et méthodes OMS/UNICEF de 2021.

- La diversité alimentaire minimale des femmes enceintes et allaitantes, en déterminant la proportion atteignant le seuil de consommation d'au moins cinq des dix groupes alimentaires au cours des dernières 24 heures, selon la méthode MDD-W de la FAO et l'indicateur PZ3. Le protocole devra préciser les critères d'éligibilité des participantes

- Le recours à au moins quatre consultations prénatales, conformément à l'indicateur PZ5. La population étudiée, la période d'observation et les sources de vérification devront être clairement définies pour tenir compte de la possibilité effective d'avoir réalisé ces consultations

- Le niveau initial de connaissances des femmes enceintes et des mères d'enfants de 0 à 23 mois sur les sept pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant retenues par le projet, en lien avec l'indicateur UZ2.3. L'outil et les règles de notation devront permettre une utilisation ultérieure pour les comparaisons entre prétest et post-test

œuvre du projet dans les deux zones, et proposer des mesures d'atténuation réalistes et opérationnelles.

6. Formuler des recommandations concrètes, hiérarchisées et directement intégrables dans le document de proposition final du projet, portant sur la conception du projet, les indicateurs de suivi, le renforcement des partenaires et les ajustements nécessaires pour maximiser l'impact et la durabilité du projet dans le contexte haïtien.
7. La situation organisationnelle d'APV et UN-3 doit être clairement vérifiée pour guider l'équipe du projet vers un renforcement des capacités institutionnelles ciblée. Cela inclut la capacité des partenaires dans divers domaines tels que la gestion des ressources humaines, la gestion de projet, la gestion des politiques de chaîne d'approvisionnement, ainsi que la redevabilité et l'éthique organisationnelle.

Portée de l'étude

Couverture géographique et période de référence

La portée de l'étude de ligne de base est de permettre d'établir un état de référence sur divers critères avant le début des activités du projet. Elle servira à mesurer les progrès et les impacts du projet en facilitant la comparaison entre les données initiales et celles recueillies à différentes étapes. Enfin, cela fournira des données qualitatives et quantitatives aidant à évaluer l'efficacité des interventions et à ajuster les stratégies si nécessaire.

Domaines à examiner

L'étude couvre les 5 axes thématiques du projet, correspondant aux trois objectifs spécifiques de l'intervention :

Axe 1 : Pratiques alimentaires, connaissances et consultations prénatales.

L'étude établira les références correspondant aux indicateurs PZ1, PO2, PZ3, PZ5 et UZ2.3. Elle couvrira : la proportion d'enfants de 6 à 12 ans consommant des aliments appartenant à au moins quatre des douze groupes alimentaires retenus par le projet ; l'alimentation minimale acceptable des enfants de 6 à 23 mois, en combinant la diversité alimentaire et la fréquence des repas selon l'âge et le statut d'allaitement ; la diversité alimentaire minimale des femmes enceintes et

allaitantes ; le recours à au moins quatre consultations prénatales ; le niveau initial de connaissances sur les sept pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant retenues par le projet

Le protocole de mesure de l'alimentation des élèves devra préciser comment la consommation individuelle sera recueillie. Pour les consultations prénatales, il devra définir une population et une période d'observation permettant de mesurer effectivement le recours à quatre consultations. Les informations qualitatives expliqueront les pratiques, les contraintes économiques, les difficultés d'accès aux aliments et les obstacles rencontrés dans l'utilisation des services.

Axe 2 : Alimentation scolaire, jardins et approvisionnement local.

L'étude documentera les dimensions correspondant aux indicateurs UZ1.1 à UZ1.4 : fonctionnement des comités, approvisionnement auprès des producteurs locaux, fonctionnement et contribution des jardins, et existence d'accords formalisés entre les écoles et les organisations de producteurs.

Elle examinera la régularité des repas, les interruptions d'approvisionnement, les pratiques de gestion, les capacités de production et de livraison et les contraintes saisonnières.

La part des denrées provenant des producteurs locaux sera distinguée de la contribution des jardins à la couverture des besoins en produits frais. Les unités, les périodes et les sources utilisées pour ces deux mesures seront précisées. Une observation ponctuelle sera complétée, lorsque les données sont disponibles, par des registres ou des informations couvrant les saisons pertinentes.

L'étude décrira également la scolarisation, l'assiduité, la présence d'enfants en situation de handicap et la disponibilité et le fonctionnement des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles.

Axe 3 : Inclusion financière et autonomisation de la femme.

En lien avec UZ1.5, l'étude documentera l'accès actuel des femmes à l'épargne et au crédit, leurs investissements dans les activités agricoles et de transformation et les difficultés rencontrées.

Elle précisera la situation des groupes existants et les ressources mobilisables pour les activités prévues. Les quatre chaînes de valeur du projet seront examinées selon leur état d'identification et de développement au moment de l'étude.

Les informations recueillies contribueront à préciser les besoins des femmes et les capacités des organisations susceptibles de participer au projet.

Axe 4 : Services de santé et accompagnement communautaire.

L'étude examinera la disponibilité des services de santé et de nutrition, leur utilisation et les obstacles financiers, géographiques ou organisationnels rencontrés par les femmes et les familles. Pour UZ2.1 et UZ2.2, elle documentera les dispositifs existants d'orientation, d'accompagnement communautaire, de coordination avec les structures de santé et de suivi individuel. L'existence et l'utilisation des dossiers de suivi seront vérifiées lorsqu'ils sont disponibles. L'étude précisera les mécanismes présents, leurs difficultés de fonctionnement et les besoins auxquels le réseau des mères leaders devra répondre.

Axe 5 : Dispositifs institutionnels et gouvernance locale

Pour PZ4 et UZ3.1, l'étude établira la situation initiale des procédures administratives, financières et de gestion du personnel d'APV et d'UN-3. Elle documentera leur application, la conformité des achats au regard des règles applicables, les contrats du personnel, les audits internes réalisés, le fonctionnement du système de suivi-évaluation et les rapports disponibles.

L'étude couvrira également les dimensions de gouvernance prévues par UZ3.2 à UZ3.4 : mécanismes de dialogue et de traitement des recommandations, fonctions décisionnelles occupées par les femmes dans les comités d'alimentation scolaire et attitudes des hommes envers leur participation aux décisions.

Établissement et documentation des valeurs initiales

Les dix-sept indicateurs de la matrice approuvée feront l'objet d'une fiche de référence précisant leur définition, la population concernée, l'unité de mesure, la période de référence, les sources et la méthode de calcul.

Pour chaque indicateur, le consultant indiquera s'il dispose :

1. D'une valeur initiale mesurée ;
2. D'une estimation dont la méthode et les limites sont explicitées ;
3. D'une situation initiale vérifiée par des documents ou des observations ;
4. De données insuffisantes ;
5. D'un résultat qui n'est pas encore observable ou d'un calcul non applicable au démarrage.

Une donnée manquante ne sera pas assimilée à une valeur nulle. L'absence d'un mécanisme sera documentée sans attribuer automatiquement un taux nul aux résultats qu'il devra produire.

Les cibles approuvées seront conservées. Les seuils dépendant des valeurs initiales seront calculés selon des règles explicites, soumises à validation. Les ambiguïtés de définition, de population ou de calcul seront consignées pour décision d'ASB et des partenaires.

Risques et prévention des effets négatifs

L'étude actualisera les risques pertinents pour la collecte et la mise en œuvre dans les deux zones : sécurité et accès, contexte politique et institutionnel, aléas climatiques, risques sanitaires, inflation, gestion des ressources et tensions liées à la sélection des bénéficiaires ou à l'approvisionnement local.

Elle examinera également les risques d'effets négatifs sur les participants, notamment la pression liée à la sélection, la divulgation d'informations sensibles, l'exclusion de certains groupes et la surcharge des femmes engagées dans les activités communautaires.

Les constats documentés seront distingués des perceptions des personnes consultées et de l'appréciation du consultant. Les mesures d'atténuation proposées préciseront leur priorité, l'acteur concerné et les conditions de mise en œuvre.

La collecte reposera sur une participation volontaire, des modalités de consentement adaptées, la protection des enfants et la confidentialité des informations personnelles, sanitaires et financières.

Utilisation des résultats et limites de la mission

L'étude combinera la revue documentaire, les données quantitatives, les entretiens et les observations. Les résultats seront accompagnés d'une description de leur qualité, des données manquantes, de leur précision lorsque celle-ci peut être estimée et des limites de l'analyse.

Les données et les procédures de calcul seront documentées pour permettre la vérification des résultats et leur réutilisation lors du suivi et des évaluations. Les exigences détaillées de collecte, de protection des données et de livraison seront précisées dans les rubriques correspondantes.

Les recommandations porteront sur le ciblage, les modalités d'exécution, l'approvisionnement, l'accompagnement communautaire, le renforcement des partenaires, la coordination et la réduction des risques. Toute proposition modifiant les objectifs, les cibles, les activités ou le budget sera présentée séparément pour validation.

La mission constitue une étude de référence. Elle ne comprend pas, dans le périmètre défini ici, de nouveaux examens cliniques, mesures anthropométriques, analyses biologiques ou analyses de laboratoire de l'eau. Les données sur le handicap ne nécessitent pas de diagnostic médical.

Le consultant justifiera la couverture proposée au regard des ressources, du calendrier et des contraintes de terrain. Les comparaisons ultérieures permettront de suivre les changements ; leur attribution au projet nécessitera une méthode d'évaluation appropriée.

Ce qui est hors périmètre

Afin d'éviter toute ambiguïté, les éléments suivants sont explicitement exclus du périmètre de la présente étude :

- 1) La rédaction de tout ou partie du document finale de proposition de projet
- 2) L'évaluation rétrospective formelle des projets P5319 et P6287, seule leur capitalisation dans le cadre de la préparation du nouveau projet est attendue
- 3) Toute activité de sensibilisation ou de mobilisation communautaire conduite dans le cadre de l'étude
- 4) Tout engagement pris au nom d'ASB Haïti, d'UN-3 ou d'APV vis-à-vis des communautés ou des autorités locales
- 5) L'extension géographique au-delà des deux zones définies

Principes applicables aux offres et à la conduite de l'étude

Les soumissionnaires devront expliquer dans leur offre technique comment ils appliqueront les principes suivants. Ces principes guideront la préparation de l'étude, la collecte, l'analyse et la restitution des résultats.

Respect du cadre approuvé du projet

L'étude devra respecter les objectifs, les indicateurs, les populations et les cibles du projet P8957. Toute ambiguïté de définition ou de calcul devra être signalée à ASB et aux partenaires avant la

collecte. Les adaptations méthodologiques seront justifiées et soumises à validation. Toute proposition modifiant les engagements approuvés sera présentée séparément.

Rigueur méthodologique et pertinence des mesures

Les méthodes devront être adaptées aux indicateurs, aux groupes étudiés et au contexte des deux communes. Le consultant précisera les définitions, les populations, les périodes de référence, les sources et les règles de calcul.

L'échantillonnage devra être justifié et les limites de précision clairement présentées. Les méthodes institutionnelles de référence seront utilisées lorsqu'elles sont applicables. Les adaptations nécessaires, notamment pour la mesure alimentaire individuelle des élèves, seront explicitées.

Les mesures, les estimations, les données manquantes et les résultats non encore observables devront être distingués. Les conclusions resteront limitées à ce que les données permettent d'établir.

Indépendance et impartialité

Le consultant devra déclarer tout conflit d'intérêts susceptible d'affecter la mission. Il présentera les résultats observés, y compris lorsqu'ils diffèrent des estimations de la faisabilité ou révèlent des difficultés pour atteindre les cibles.

Les constats vérifiés, les perceptions des personnes consultées et les interprétations du consultant seront distingués. La validation des outils et les échanges sur le rapport devront préserver l'intégrité des résultats.

Participation et inclusion

La démarche associera ASB, APV, UN-3 et les acteurs concernés des écoles, des communautés, des organisations de producteurs et des services locaux.

Les modalités de consultation permettront de recueillir les points de vue des femmes, des hommes et des groupes rencontrant des difficultés particulières d'accès ou de participation. La communication sera adaptée à la langue comprise par les participants, notamment le créole haïtien, ainsi qu'à leurs besoins de communication.

Les horaires et les conditions des entretiens tiendront compte des responsabilités familiales, des déplacements et du temps disponible des participants.

Participation volontaire et protection des enfants

Chaque participant recevra une information compréhensible sur l'objet de l'étude, l'utilisation des données et son droit de refuser ou d'interrompre sa participation. La participation à l'enquête ne devra pas être présentée comme une condition d'accès aux activités du projet.

Pour les enfants, le protocole précisera les modalités d'information, d'accord du parent ou du responsable légal et d'assentiment de l'enfant, adaptées à son âge et à sa compréhension. Les questions et les conditions d'entretien devront préserver son bien-être et sa sécurité.

Prévention des effets négatifs et sécurité

Le consultant appliquera le principe de ne pas nuire. Il devra prévenir les risques de stigmatisation, de tensions liées à la sélection des bénéficiaires, de pression sur les participants et de surcharge des femmes impliquées dans les activités communautaires.

L'organisation de la collecte tiendra compte des conditions de sécurité, en coordination avec ASB et les partenaires. Le dispositif devra permettre d'adapter ou d'interrompre une activité de collecte lorsque la sécurité des participants ou des enquêteurs l'exige.

Confidentialité et protection des données

La collecte sera limitée aux informations nécessaires aux objectifs de l'étude. Les données personnelles, sanitaires et financières seront protégées contre les accès non autorisés.

Les bases destinées à l'analyse et à la diffusion seront anonymisées. Les identifiants éventuellement nécessaires au suivi seront conservés séparément, avec un accès restreint. La présentation des résultats devra également prévenir l'identification indirecte des personnes.

Les modalités d'accès, de conservation, de transfert et de suppression des données seront définies avec ASB avant la collecte.

Qualité, traçabilité et réutilisation des résultats

1. Les outils devront être testés et les enquêteurs préparés à leur utilisation. Les contrôles, les corrections et les décisions de traitement seront documentés.

2. Le consultant croisera les données quantitatives, les entretiens, les observations et les documents disponibles. Il expliquera les divergences entre les sources et les limites rencontrées.
3. Les résultats devront pouvoir être vérifiés et les calculs reproduits. Les dates de collecte, les périodes de rappel, la saisonnalité et l'exposition éventuelle aux activités du projet seront documentées pour préparer les comparaisons ultérieures. Les recommandations découleront des résultats et préciseront les priorités pour la mise en œuvre du projet.

Les livrables

Le prestataire devra remettre les livrables suivants en français. Les échéances seront précisées dans le calendrier de travail validé au démarrage de la mission.

N°	Livrable	Contenu attendu	Moment de remise et critères de validation
1	Rapport de cadrage et protocole méthodologique	Compréhension du mandat ; synthèse des documents examinés ; méthodes quantitatives et qualitatives ; populations étudiées ; plan d'échantillonnage justifié pour les deux communes ; plan d'analyse ; organisation de la collecte ; contrôle qualité ; dispositions éthiques et de protection des données ; calendrier. Annexer les fiches des 17 indicateurs de la matrice approuvée , précisant leur définition, la population concernée, l'unité, la période de référence, les sources et la	<u>9 novembre 2026</u> <u>(soumission et validation par ASB obligatoire)</u> Avant le prétest et la collecte principale. La méthode doit permettre de répondre aux objectifs de l'étude, justifier la précision attendue et expliciter les limites. Les définitions et les calculs proposés doivent respecter les indicateurs approuvés.

		méthode de calcul. Identifier les ambiguïtés à résoudre et les indicateurs qui ne peuvent pas encore être mesurés.	
2	Outils de collecte finalisés et note de prétest	Questionnaires ; guides d'entretien et de discussion ; grilles d'observation et de revue documentaire ; supports d'information et de consentement ; consignes aux enquêteurs. Fournir les versions nécessaires à la collecte en créole haïtien. Joindre une note présentant les résultats du prétest et les corrections apportées. Inclure l'outil de mesure des connaissances sur les sept pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et ses règles de notation.	<u>17 novembre 2026</u> <u>(soumission obligatoire)</u> Les outils doivent être compréhensibles, adaptés aux répondants et cohérents avec le protocole. Ils doivent permettre une utilisation ultérieure pour les comparaisons de suivi.
	Collecte de données sur le terrain dans les deux communes.	Ce processus est une étape importante de l'étude, nécessitant une préparation soignée et réaliste pour éviter des retards pouvant entraver l'ensemble du processus.	Du 23 novembre au 4 décembre 2026.
3	Rapport de collecte de données	Bases quantitatives nettoyées et anonymisées ; dictionnaire des variables ; règles de codage ; relevé des contrôles et corrections	<u>Lundi 21 décembre 2026</u> <u>(soumission obligatoire)</u> Les fichiers doivent être exploitables et permettre de

		; effectifs prévus et réalisés ; non-réponses ; pondérations éventuelles ; formules ou scripts de calcul. Fournir également un inventaire des sources documentaires utilisées.	reproduire les valeurs et les tableaux du rapport.
4	Draft #1 : Rapport provisoire de l'étude	Résultats couvrant les cinq objectifs spécifiques : valeurs initiales des indicateurs ; alimentation et nutrition ; fonctionnement des cantines, jardins et circuits d'approvisionnement ; accès à l'épargne et au crédit ; services de santé et de nutrition ; situation institutionnelle d'APV et d'UN-3 ; risques et mesures d'atténuation. Présenter les résultats par commune et les autres ventilations justifiées par les données. Annexer une matrice des valeurs de référence et des recommandations hiérarchisées.	11 janvier 2027 (soumission obligatoire) Les valeurs doivent être accompagnée de leur population, de leur période, de leur source, de leur calcul et limites. Distinguer les valeurs mesurées, les estimations, les données indisponibles et les résultats non encore observables. Présenter la précision statistique lorsqu'elle peut être estimée.
		Présentation des principaux résultats, limites et recommandations ; compte rendu des échanges ; tableau des observations reçues	<u>15 janvier 2027</u> <u>(présentation du premier draft de l'étude en ligne ou en présentiel)</u> Lors de la restitution le draft doit être disponible pour les participants <u>le lundi 11</u>

			janvier 2027. Les supports doivent permettre aux participants de comprendre et de discuter les résultats. Le traitement des observations doit être traçable et préserver les constats étayés par les données.
6	Rapport final et dossier complet de l'étude	Rapport final en formats PDF et modifiable, comprenant un résumé exécutif ne dépassant pas 3 pages, la méthodologie, les résultats, les limites et les recommandations opérationnelles. Joindre la matrice finale des valeurs de référence, les fiches des indicateurs, toutes les bases de données et outils définitifs, le dossier de données et de calculs actualisé	3 février 2027 à 10h AM (heure Haïti) Soumission et validation obligatoire Après intégration des observations convenues. Le rapport, les annexes, les bases et les calculs doivent être complets et concordants. Les recommandations doivent servir la mise en œuvre du projet approuvé. Toute proposition modifiant les objectifs, les cibles, les activités ou le budget doit être présentée séparément pour décision.

ASB examinera les livrables en concertation avec APV et UN-3. La validation portera sur leur conformité au mandat, la qualité méthodologique, la cohérence des résultats, la traçabilité des calculs et la protection des données. Le prestataire intégrera les corrections convenues et justifiera les observations auxquelles il ne peut donner suite.

Conditions de paiement liées aux livrables

Le paiement est conditionné à l'acceptation écrite des livrables par ASB Haïti selon le calendrier suivant :

Tranche	Montant	Condition
Tranche 1: Démarrage	50 % du budget total	Signature du contrat + réception de Livrable #1 validé
Tranche 2: Final	50 % du budget total	Acceptation écrite du Livrable #6 par ASB Haïti

Le montant du contrat sera fixe quelles que soient les modifications des éléments de coût. La taxe de 2% sera déduite conformément aux réglementations en vigueur.

Profil du/de la consultant(e) et indépendance

Exigences d'indépendance

1. Le/la ou les consultant(e)s ne doivent avoir aucune relation contractuelle, d'emploi ou financière, avec ASB Haïti, UN-3 ou APV au moment de la signature du contrat.
2. Le/la ou les consultant(e)s ne doivent avoir aucun conflit d'intérêt avec le projet, ses bailleurs ou ses organisations de mise en œuvre.

Profil du/de la consultant (e) ou de la firme

L'étude pourra être réalisée par un consultant individuel disposant des compétences nécessaires ou par un cabinet mobilisant une équipe complémentaire. L'offre devra préciser les personnes responsables de chaque domaine, leur rôle et leur disponibilité. Plusieurs fonctions pourront être assurées par une même personne, sous réserve de qualifications et d'expériences démontrées.

Responsable de l'étude

Le responsable de l'étude devra présenter :

- Une formation supérieure en statistique, suivi-évaluation, santé publique, sciences sociales ou dans un domaine pertinent pour la mission, ou une qualification équivalente appuyée par une expérience démontrée.
- Une expérience vérifiable dans la conduite d'études de référence ou d'enquêtes comparables, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives.
- Une capacité démontrée à coordonner la collecte, superviser la qualité des données, conduire l'analyse et rédiger des rapports utilisables pour le suivi et les évaluations ultérieures.
- Une connaissance documentée du contexte haïtien et des contraintes de collecte dans des zones exposées aux risques sécuritaires et climatiques.

Compétences techniques à couvrir

Domaine	Compétences attendues
Statistique et méthodes d'enquête	Définition des populations étudiées ; construction et justification de l'échantillon ; traitement des non-réponses et des pondérations éventuelles ; estimation de la précision ; calcul et interprétation des indicateurs. Une personne qualifiée en statistique devra être clairement identifiée dans l'offre.
Nutrition et santé maternelle et infantile	Mesure de la diversité alimentaire des enfants et des femmes, de l'alimentation minimale acceptable des enfants de 6 à 23 mois, du recours aux consultations prénatales et des connaissances sur les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Capacité à appliquer les méthodes de référence et à expliciter les adaptations nécessaires aux indicateurs du projet.
Services scolaires et systèmes alimentaires locaux	Analyse du fonctionnement des cantines et des comités, de la contribution des jardins scolaires, de l'approvisionnement local et des relations avec les producteurs et coopératives. Capacité à

	documenter la scolarisation, l'assiduité, l'inclusion et les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
Santé et mécanismes communautaires	Analyse de la disponibilité et de l'accès aux services de santé et de nutrition, des dispositifs d'orientation et de suivi, ainsi que de l'accès des femmes à l'épargne, au crédit et aux investissements agricoles ou de transformation.
Analyse institutionnelle et suivi-évaluation	Examen de l'existence et de l'application des procédures administratives, financières, d'achat et de gestion du personnel ; analyse du fonctionnement des systèmes de suivi-évaluation et des mécanismes de gouvernance, à partir de preuves documentaires.
Gestion des données et protection des participants	Préparation et supervision des outils, contrôle qualité, nettoyage, anonymisation, documentation des bases et production de calculs reproductibles. Maîtrise du consentement, de la protection des enfants, de la confidentialité et de la prévention des effets négatifs de l'enquête.

Le prestataire devra assurer la rédaction des livrables en français et disposer, au sein de l'équipe de collecte, de personnes capables de conduire les échanges en créole haïtien.

Justificatifs à fournir dans l'offre

Les candidatures devront comprendre :

- Les CV des personnes proposées et leurs qualifications pertinentes.
- Les références de missions comparables, précisant le rôle exercé et les livrables produits.
- Des exemples de travaux pertinents, anonymisés lorsque nécessaire.
- La répartition des responsabilités, des jours de travail et des disponibilités.
- Les modalités de recrutement, de formation et de supervision des enquêteurs.

L'organisation proposée devra être cohérente avec la méthode, le calendrier et les moyens financiers disponibles pour la mission

Processus de candidature

Date limite et modalités de soumission

Les consultant(e)s ou équipes de consultants intéressé(e)s doivent soumettre leur dossier de candidature complet au plus tard le **22 octobre 2026 à 11h59 PM** (heure d'Haïti) aux adresses suivantes :

- 1) recrutement@asb-haiti.org

L'objet du courriel doit impérativement mentionner : **P8957_Candidature Étude ligne de base BMZ / SI AGER-Camp-Perrin / Petit-Goâve**

Toute candidature soumise après cette date ou ne respectant pas les modalités de soumission définies ci-dessous sera automatiquement écartée. ASB Haïti ne prend pas en charge les dossiers incomplets. Aucune relance ni demande de complément ne sera adressée aux candidats après la date limite.

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les éléments obligatoires, soumis en fichiers PDF distincts. Tout dossier ne comprenant pas l'ensemble de ces éléments sera déclaré irrecevable.

Une Lettre de motivation adressée à la Direction d'ASB Haïti. Elle présente en une ou deux pages :

- 1) L'identité du consultant ou le statut juridique de la firme ou de l'équipe candidate
- 2) La motivation à conduire cette étude et la valeur ajoutée distinctive de la candidature
- 3) La confirmation explicite de la disponibilité pour la durée totale de la mission
- 4) L'absence de toute relation contractuelle en cours, d'emploi ou financière avec **ASB Haïti**, Unité Nord 3 (UN-3) ou l'Association des Paysans de Vallée (APV) à la date de soumission de l'offre.

- 5) S'il est retenu dans le cadre de cette mission, le consultant s'engage à ce qu'aucune base de données, constat, résultat ou extrait du rapport final ne puisse être partagé, publié, présenté ou diffusé sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable d'ASB Haïti. L'étude et l'ensemble de ses résultats demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'ASB Haïti et son siège.

Les candidatures devront comprendre également :

- Les CV des personnes proposées et leurs qualifications pertinentes.
- Les références de missions comparables, précisant le rôle exercé et les livrables produits.
- Des exemples de travaux pertinents, anonymisés lorsque nécessaire.
- La répartition des responsabilités, des jours de travail et des disponibilités.
- Les modalités de recrutement, de formation et de supervision des enquêteurs.

Offre technique

1. L'offre technique ne doit pas dépasser 25 pages, hors annexes. Elle comprend obligatoirement :
2. La compréhension de la mission incluant sa portée :
3. La méthodologie proposée :
4. Le plan de terrain : organisation des missions à Petit-Goâve et Camp-Perrin, modalités logistiques, plan de contingence en cas de contrainte sécuritaire
5. Autres éléments jugé nécessaires

Offre financière

L'offre financière devra inclure un tableau budgétaire simple, accompagné d'une brève note explicative. Les éléments suivants sont attendus : honoraires du consultant principal, honoraires du Co-consultant (si équipe), mission de terrain sur petit-goâve, mission de terrain sur camp-Perrin, facilitateurs et assistants de terrains, outils et matériels de collecte, frais de communication.

Processus d'évaluation et de sélection

Les candidatures reçues dans les délais et complètes sont évaluées en deux étapes :

1. ASB Haïti vérifie la complétude de chaque dossier et la lettre de motivation. Les dossiers incomplets ou présentant un conflit d'intérêts sont écartés à cette étape sans notification détaillée.
2. Les dossiers recevables sont évalués par un comité de sélection interne à ASB Haïti selon une grille définie. En cas de candidatures de qualité comparable, ASB Haïti se réserve le droit de convoquer les candidats présélectionnés pour un entretien de clarification en ligne.

ASB Haïti informe le candidat retenu le 28 octobre 2026. La signature du contrat avec le consultant retenu est prévue le 3 novembre 2026.